

# Procès-Verbal de Séance

## Du Conseil Municipal

République Française

SÉANCE DU 29 AOÛT 2022

**Nombre de Conseillers :** L'an deux mille vingt-deux  
**- en exercice : 15** le 27 août à 20 heures  
**- présents : 14** le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni  
**- votants : 14** en session ordinaire à la mairie, sous la présidence  
de M. Didier LEDENT, Maire.

**Date de la convocation : 4 août 2022.**

**Présents** : Mesdames Séverine CHEVALLIER, Marie-Claude JEANJEAN, Séverine LEDENT, Christiane TIECHON, Messieurs Nicolas BOULLENGER, Bertrand COUTURIER, Jean-Pierre DHANGER, Frédéric HEBRARD, Gilbert LACOURTE, Christophe LACROIX, Didier LEDENT, Jean-Philippe POLLET, Christophe THIEBAUT, Jacques THOMAS.

**Absents excusés** : Mme Audrey FEKKAK.  
Soit au total 14 conseillers, formant la majorité des membres en exercice.

**Secrétaire de séance** : M. Frédéric HEBRARD

### **Ordre du Jour** :

- Désignation d'un secrétaire de séance.

|                        |                                     |   |
|------------------------|-------------------------------------|---|
| N°ordre de séance : 1. | Organisation de la fête communale : | 2 |
| N°ordre de séance : 2. | Questions diverses                  | 2 |

Constatant que le quorum est réuni avec 14 membres présents, le Maire ouvre la séance du Conseil à 20h00.

### **Désignation du secrétaire de séance.**

M. Frédéric HEBRARD est désigné secrétaire de séance.

### **Adoption du procès-verbal de la séance précédente :**

Le procès-verbal de la séance du Conseil précédent est adopté sans observation à l'unanimité des présents.

### **COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES**

NEANT

## **N°ordre de séance : 1. Organisation de la fête communale :**

La fête communale aura lieu les samedi 3, dimanche 4 et lundi 5 septembre 2022.

Les forains qui ont reçu des autorisations de stationnement devraient arriver à partir du 30 août. Il faudra veiller à leur stationnement, et notamment à l'accès pompier.

Les 3 barnums du Comité des Fêtes seront installés : 1 sur l'estrade, 1 en arrière de l'estrade, pour le vestiaire des artistes, et 1 pour la terrasse du café Norlane.

L'estrade est empruntée à la Communauté de Communes du Plateau Picard, l'employé communal ira la chercher le jeudi 1<sup>er</sup> septembre à 8h30.

Le montage des barnums et l'installation seront effectués le vendredi matin à 9h.

Le producteur de l'animation prévue pour le dimanche à 16h a informé la mairie que l'accordéoniste ne pourrait pas être présent, et serait remplacé par un chanteur, toujours accompagné d'un transformiste.

Les adjoints prennent en charge l'organisation de l'apéritif du lundi soir, sur la Place.

Mmes Tiechon et Jeanjean s'occupent de l'achat des lots, pour la traditionnelle tombola gratuite.

## **N°ordre de séance : 2. Questions diverses**

- La rentrée se prépare, il y a environ 120 enfants sur le regroupement, et la moitié à l'école de Moyenneville.
- La maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une Maison d'Assistantes Maternelles va réaliser une estimation financière, pour permettre le montage des dossiers de subvention.
- Les travaux sur les trottoirs de la rue des 14 Mines du Roy et la rue de la Libération devraient commencer dans le courant de la semaine.
- Centre de loisirs de l'été : tout s'est bien passé, le nombre d'enfants était satisfaisant.
- M. le Maire va contacter un électricien pour faire installer une minuterie pour l'éclairage de la Place, pour éviter que les utilisateurs le laissent allumé tout la nuit.
- 1 lampadaire ne fonctionne pas correctement rue des Fontaines.
- Cours de tennis gratuits : 5 enfants environ sur chaque créneau : pour l'année prochaine, il faudrait, en plus de l'annonce via le flash, envoyer des courriers aux enfants âgés de 5 à 14 ans, domiciliés sur la commune, pour les informer des cours gratuits. Il faudrait également envisager de passer l'information aux écoles.
- Electricité sur le Terrain de sports : suite à l'installation du compteur Linky, la puissance n'est pas toujours suffisante. A voir ?

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.*